

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2406

27 décembre 2006

SOMMAIRE

0810 S.A., Luxembourg	115471	Loxilux, S.à r.l., Luxembourg	115449
3V Participations Luxembourg S.A., Luxembourg	115453	Loxilux, S.à r.l., Luxembourg	115451
Aloha International S.A., Luxembourg	115477	Lux-Confort S.A., Bertrange	115468
Ardex Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg		Luxmedica S.A., Ehlange-sur-Mess	115469
Auto-Parts, S.à r.l., Luxembourg	115481	Monday International, S.à r.l., Luxembourg	115479
Boucle Locale Radio Lux, S.à r.l., Luxembourg	115469	Multinational Automated Clearing House, S.à r.l., Luxembourg	115477
Capital International Absolute Income Grower Fund Management Company S.A., Senningerberg	115447	Contern	115470
Capital International Management Company S.A., Senningerberg		Northside Invest S.A., Luxembourg	115478
Car Phone System S.A., Steinfurt	115471	Paninvest Holding S.A., Luxembourg	115448
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Luxembourg	115469	Parber S.A., Luxembourg	115454
Confelux Holding S.A., Luxembourg	115488	Partim International S.A.H., Luxembourg	115474
Courtage Textile Luxembourgeois, S.à r.l., Luxembourg	115448	Plastique S.A., Luxembourg	115470
Delfi Holding S.A., Luxembourg	115488	Powergen Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	115480
Duo-Tec, S.à r.l., Luxembourg	115477	Powergen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	115477
Dyn-Pan International S.A.H., Luxembourg	115454	PPM Participations S.A., Luxembourg	115444
Eontech Ventures S.A., Luxembourg	115448	Richemont S.A., Luxembourg	115480
ETV Capital S.A., Luxembourg	115477	RT-Log S.A., Munsbach	115454
Europe 94 S.A., Luxembourg	115454	Samson International Holding S.A., Luxembourg	115453
Expander S.A.H., Strassen	115448	San Marino Investment International, Sicav, Luxembourg	115475
Financière Mirage S.A., Luxembourg	115476	SOC, S.à r.l., Rombach	115487
Galen Industry S.A., Luxembourg	115481	Soparint S.A., Luxembourg	115476
Gesmat S.A., Hobscheid	115470	Spanworx S.A., Echternach	115476
Ildya Communication S.A.	115442	Stornoway Investment S.A., Luxembourg	115469
Interfirst, Sicav, Luxembourg	115487	Stugalux Construction S.A., Strassen	115471
Joint Bulk Investors S.A., Luxembourg	115478	Toitures des Trois Frontières S.A., Clémency	115488
Joint Bulk Investors S.A., Luxembourg	115488	Top Mirror, S.à r.l., Luxembourg	115445
Kinetek Luxco GP S.à r.l. & Partners S.C.S., Luxembourg	115477	Trafalgar S.A., Luxembourg	115474
Li. Ter Luxembourg S.A., Luxembourg	115481	United Professional Media, S.à r.l., Luxembourg	115478
LM & Partners (LM-IS) S.C.A., Luxembourg	115442	Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Differdange	115445
Longbow Capital, S.à r.l., Luxembourg	115444	Vavasseur International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	115478
	115482	WPP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	115478
	115475	WPP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	115451
	115447	WPP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	115453

115442

EXPANDER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.825.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 37959 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

(126203.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

CONFELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.489.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 novembre 2006 que:
- l'assemblée révoque le commissaire aux comptes suivant avec effet immédiat: ERNST & YOUNG BEDRIJFSREVISOREN BCV, IBR - B 00160, ayant son siège social au 204, Marcel Thiry laan, B-1200 Bruxelles;

- l'assemblée a décidé de nommer à compter du 13 octobre 2006 et pour une durée de six ans, le commissaire aux comptes suivant: L'ALLIANCE RÉVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 46 498, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire ERNST & YOUNG BEDRIJFSREVISOREN BCV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour la société

X. Kotoula / J.-W. van Koeverden Brouwer

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126213.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

JOINT BULK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 38.727.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth of October,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of JOINT BULK INVESTORS S.A., a société anonyme having its registered office at 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, which was incorporated by a deed of the notary Alphonse Lentz, dated November 29th, 1991 published in the Memorial C, number 190 of May 9th, 1992.

The Extraordinary General Meeting is presided by Mr Charles Duro, attorney at law, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Karine Mastinu, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, residing in Luxembourg.

The officials of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the actual currency of the share capital, which is in Swedish Kronors (SEK) to Euro (EUR) with effect from January 1st, 2006;

2. Decision to delete article 3§1 of the Article of incorporation related to the authorized share capital following its expiration;

3. Decision to amend article 3§1 and 2 of the Article of incorporation in order to reflect the decisions taken;

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, and which will remain attached to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed.

III. It appears from the said attendance list that all of the shares are present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. Conditions of quorum and majority duly required by the Luxembourg Company Law and Articles of Incorporation of the Company are respected for all the items of the agenda of the meeting. Consequently, the meeting can validly deliberate and decide and deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides as per January 1st, 2006 the conversion of the subscribed capital of twenty six million three hundred fifty-one thousand four hundred Swedish Kronors (SEK 26,351,400.-) to Euro and to set the subscribed capital at two million eight hundred and six thousand four hundred and twenty four Euro and ten cents (EUR 2,806,424.10) represented by thirty five thousand six hundred and ten (35,610) shares, each share having a nominal value of seventy eight Euro eighty one cents (EUR 78.81), by application of the exchange rate between SEK and EUR on January 1st, 2006 (0.1065).

Second resolution

The General Meeting decides to delete article 3 § 1 from the Articles of Incorporation related to the authorised share capital following its expiration.

Third resolution

In order to reflect the decision taken pursuant to points 1 and 2, the General Meeting resolves to delete article 3§1 related to the authorised share capital and to amend article 3§2 of the Articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

«**Art. 3.** The subscribed capital is set at two million eight hundred and six thousand four hundred and twenty four Euro ten cents (EUR 2,806,424.10) consisting of thirty five thousand six hundred and ten (35,610) shares of a par value of seventy eight Euro eighty one cents (EUR 78.81) per share, each one having been entirely paid in.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JOINT BULK INVESTORS S.A., une société anonyme avec siège social à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Notaire Alphonse Lentz, en date du 29 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 190 du 9 mai 1992.

La séance est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la devise du capital social, anciennement Couronne suédoise (SEK) en Euro (EUR) avec effet au 1^{er} janvier 2006;

2. Décision de supprimer l'article 3 §1 des statuts relatif au capital social autorisé suite à son expiration;

3. Décision de modifier l'article 3 §1 et 2. des statuts afin de refléter les décisions prises aux points 1 et 2;

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignés sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations émises par les actionnaires représentés resteront annexées au présent acte.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions étant présentes ou représentées à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Les conditions de quorum et de majorité dûment requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et par les statuts de la société sont respectées pour tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée. Par conséquent, l'assemblée peut valablement statuer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de convertir avec effet au 1^{er} janvier 2006 le capital social souscrit, anciennement de vingt six millions trois cent cinquante et un mille quatre cent Couronnes suédoises (SEK 26.351.400,-) en Euro (EUR) et de fixer le montant du capital souscrit à deux millions huit cent huit cent six mille quatre cent vingt quatre Euro dix cents (EUR 2.806.424,10) représenté par trente cinq mille six cent dix (35.610) actions d'une valeur nominale de soixante dix huit Euro quatre vingt cents (EUR 78,81), en application du taux de change SEK/EUR au 1^{er} janvier 2006 (0,1065).

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer l'article 3§1 des statuts relatif au capital social autorisé suite à son expiration.

Troisième résolution

En conséquence de la décision prise aux points 1 et 2, l'Assemblée générale décide de supprimer l'article 3§1 et de modifier l'article 3§2 des statuts de la société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit cent six mille quatre cent vingt quatre Euro dix cents (EUR 2.806.424,10) représenté par trente cinq mille six cent dix (35.610) actions d'une valeur nominale de soixante dix huit Euro quatre vingt un cents (EUR 78,81) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous communs du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous, avec Nous, Notaire, signé les minutes.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 86, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126183.3/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

JOINT BULK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 38.727.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44601 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126186.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

PPM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.086.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 18 janvier 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société que:

- le mandat de M. Pierre Ernster est arrivé à échéance en 2004;
- les mandats de Mme Annick Ernster-Jaques et de M. Fernand Ernster en tant administrateurs de la Société ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010;
- Madame Josée Ernster-Weicherding, sans profession, née le 19 décembre 1937 à Hagen (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant 54, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, a été nommée en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010;
- le mandat de FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, en tant que commissaire aux comptes de la Société est arrivé à échéance en 2004;
- la société ABAX AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27 761, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010;
- M. Fernand Ernster né le 7 mars 1960 à Luxembourg, demeurant 20, rue Funck-Brentano, L-1544 Luxembourg, est nommé administrateur délégué de la Société jusqu'à l'assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour PPM PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126250.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115445

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 64.008.

EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 mai 2006, reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch/Alzette, enregistré à l'Enregistrement et des Domaines d'Esch/Alzette en date du 30 mai 2006, vol 918, fol. 19, case 12.

Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

- d'accepter à compter du 24 mai 2006 les démissions de leurs fonctions d'administrateurs à savoir:
- VAN GANSEWINKEL INTERNATIONAL B.V., avec siège à NL-6027, RK. Soerenkonk, Cranendonck 4,
- VAN GANSEWINKEL BELGIE N.V., avec siège à B-2400 Mol, 9 Berkenbossenlaan.
- de nommer à compter du 24 mai 2006:

a) dans la fonction d'administrateur-délégué:

- Monsieur Michel Bossuyt, Operations Manager, demeurant à 44 Roodhuisweg, 8510 Bellegem.

b) dans la fonction de commissaire aux comptes:

- Monsieur Klaas Van Hove, Regio Controller, demeurant à Klein Veldeken 20, 1730 Asse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2012.

- de préciser que la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un des deux administrateurs-délégués.

De ce qui précède, il résulte que le conseil d'administration actuel est composé comme suit:

- Monsieur Etienne de Wulf, directeur, demeurant à Deinze (B),
- Monsieur Philippe Decaluwe, directeur régional, demeurant à Voisinage de la Tour 15, B-4100 Seraing.
- Monsieur Michel Bossuyt, prêtre.
- Monsieur Yves Luca, administrateur, demeurant à Waasmunster (B).

b) administrateurs-délégués:

- Monsieur Etienne de Wulf, prêtre.
- Monsieur Michel Bossuyt, prêtre.

c) mandataires:

- Monsieur Anas Nigra, employé privé, demeurant à Peutie.
- Monsieur Klaas Van Hove, prêtre,
- Monsieur Kurt Ghijsbrecht, Sales Manager, demeurant à Oveerloopstraat 20, B-3012 Leuven,

d) commissaire aux comptes:

- Monsieur Klaas Van Hove, prêtre.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juin 2006.

A. Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126214.3//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

TOP MIRROR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 107.148.

In the year two thousand six, on the twenty-sixth day of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LB SAT L.P., a Limited Partnership having its registered office in Wilmington, Delaware, 2711, Centerville Road, registered in the Commercial Register of Wilmington, under the number 3462757;

2) LB SAT HOLDINGS LTD, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in Mary Street - Walker House, KY, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered in the Commercial Register of George Town, under the number 114386;

3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE INVESTMENT PARTNERS II L.P., a Limited Partnership having its registered office in Hamilton, Bermuda, Church Street, registered in the Commercial Register of Hamilton, under the number EP 23549;

4) LEHMAN BROTHERS CAPITAL PARTNERS III, L.P., a Limited Partnership having its registered office in 19808 Wilmington, Delaware, 2711, Centerville Road, registered in the Commercial Register of Wilmington, under the number 2543495;

5) LEHMAN BROTHERS CAPITAL PARTNERS IV, L.P., a Limited Partnership having its registered office in 19808 Wilmington, Delaware, 2711, Centerville Road, registered in the Commercial Register of Wilmington, under the number 2811458;

6) LB I GROUP INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office 19808 Wilmington, Delaware, 2711, Centerville Road, registered in the Commercial Register of Wilmington, under the number 0789249;

all here represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. a company with registered office at 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of six proxies given on October 20, 2006,

itself represented by:

- Mr Laurent Forget, private employee, residing professionally in Luxembourg,
 - Mr Seiji Amino, private employee, residing professionally in Luxembourg,
- acting respectively with joint A signature.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to enact the following:

1) That they are the sole actual shareholders of TOP MIRROR, S.à r.l., a limited liability corporation incorporated by notarial deed on the 4th of March, 2005 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 788 on August 5, 2005.

2) All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The shareholders decide to appoint T.A.S.L., S.à r.l. with registered office located at n°28, rue Michel Rodange, L - 2430 Luxembourg, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LB SAT L.P., ayant son siège social à 19808 Wilmington, Delaware, 2711, Centerville Road, inscrite au Registre de Commerce de Wilmington, sous le numéro 3462757;

2) LB SAT HOLDINGS LTD, une société constituée sous les lois des «Cayman Islands», ayant son siège société à George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, Mary Street - Walker House KY, inscrite au Registre de Commerce de George Town, sous le numéro 114386;

3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE INVESTMENT PARTNERS II L.P., ayant son siège social à Hamilton, Bermuda, Church Street, BER, inscrite au Registre de Commerce de Hamilton, sous le numéro 23549;

4) LEHMAN BROTHERS CAPITAL PARTNERS III, L.P., ayant son siège social à 19808 Wilmington, Delaware, 2711, Centerville Road, inscrite au Registre de Commerce de Wilmington, sous le numéro 2543495;

5) LEHMAN BROTHERS CAPITAL PARTNERS IV, L.P., ayant son siège social à 19808 Wilmington, Delaware, 2711, Centerville Road, inscrite au Registre de Commerce de Wilmington, sous le numéro 2811458;

6) LB I GROUP INC., une société constituée sous les lois du «State of Delaware», United States of America, ayant son siège social à 19808 Wilmington, Delaware, 2711, Centerville Road, inscrite au Registre de Commerce de Wilmington, sous le numéro 0789249;

toutes ici représentées par SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. une société ayant son siège social au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu de six procurations délivrées en date du 20 octobre 2006,

elle-même représentée par:

- Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
 - Monsieur Seiji Amino, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- agissant avec signature conjointe A.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) qu'elles sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée TOP MIRROR, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 788 du 5 août 2005.

2) Ceci ayant été déclaré, les associées se sont réunies en assemblée générale extraordinaire de la société et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation avec effet au jour des présentes.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer T.A.S.L., S.à r.l. avec siège social au 28, rue Michel Rodange, L - 2430 Luxembourg, en qualité de liquidateur de la société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Forget, S. Amino, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 155S, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

G. Lecuit.

(126192.3/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.025.

Statuts coordonnés en date du 10 août 2006, suite à un acte n° 471 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(126242.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

BOUCLE LOCALE RADIO LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 90.078.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2006, les sociétés LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été nommées administrateurs en remplacement de Messieurs Arnaud Fayet et Dirk-Jan Van Ommeren, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Par décision de cette même assemblée, le siège social de la société a été transféré du 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour BOUCLE LOCALE RADIO LUX, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / C. Racot

Vice-président /

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126255.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

PANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.533.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 7 novembre 2006 à 10 heures

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 15 juin 2006. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en 2012.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant professionnellement au 7, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant professionnellement au 7, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg;

Mme Beatriz Garcia, avocate, demeurant professionnellement au 7, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le n° 40 312 avec siège social au 7, val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126222.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 1.860.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2006, les mandats des Administrateurs Mme Anja Mackelberg, MM. Jean Bodoni, Thierry Van Den Hove, Guido Vanhove et Emmanuel Van Innis, Président, ont été renouvelés pour une période de trois ans. M. Jan Brackenier, 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Le mandat du Réviseur d'entreprise indépendant DELOITTE S.A. a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126262.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.795.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2006, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées Administrateurs en remplacement de M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126268.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**LOXILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 117.150.

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOXILUX S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 117150, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1568 du 17 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Rubeo-Lisa, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la forme juridique de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».
- 2.- Changement de la raison sociale de la société en LOXILUX, S.à r.l.
- 3.- Refonte complète des statuts pour les adapter à sa forme nouvelle et aux décisions prises ci-avant.
- 4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire actuels de la société.
- 5.- Nomination des gérants de la société et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée et décide par conséquent que les cent (100) actions actuellement en circulation, et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), seront désormais des parts sociales.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société FACO INVEST, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en LOXILUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter en particulier aux changements faits ci-avant et de leur donner désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}. - Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de LOXILUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent trente euros (EUR 330,-) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet immédiat les démissions des tous les membres actuels du conseil d'administration, à savoir Messieurs Romain Thillens, Christophe Blondeau et Nour-Eddin Nijar et de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir HRT RÉVISION, S.à r.l. et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants de la société, pour une durée illimitée:

1. Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
2. Monsieur Philippe Richelle, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, P. Rubeo-Lisa, F. Mignon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2006, vol. 907, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(126256.3/239/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

LOXILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Société Anonyme).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 117.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(126258.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: USD 4,793,243,400.00.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 90.028.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of October.
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (the Company), incorporated on 18 November, 2002 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 1811 of 23 December, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 15 December, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 755 of 13 April, 2006.

There appeared WPP 1178 LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England, with registered office at 27, Farm Street, W1J 5RJ London, United Kingdom (the Sole Shareholder), hereby represented by Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on October 19th, 2006.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 159,774,780 shares USD 30.- each in the share capital of the Company amounting to USD 4,793,243,400.-.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment of article 14 of the Articles, so that the financial year of the Company shall close on 31st October of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 18 January 2006, shall be closed on 31st October 2006; and
3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to set the date of the closing of the Company's financial year on 31st October of each year and as a result to close the current financial year of the Company, having started on 18 January 2006, on 31st October 2006 and (ii) to amend article 14 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1st November each year and ends on 31st October of the following year.»

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 700.- (seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (la Société), constituée le 18 novembre 2002 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1811 du 23 décembre 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 mai 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 755 du 13 avril 2006.

A comparu WPP 1178 LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais avec siège social au 27, Farm Street, W1J 5RJ Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 octobre 2006.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 159.774.780 parts sociales de USD 30.- chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 4.793.243.400.-;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 14 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 31 octobre de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 18 janvier 2006, prendra fin le 31 octobre 2006; et
3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide (i) de fixer la date de clôture de l'exercice social de la Société au 31 octobre de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 18 janvier 2006, au 31 octobre 2006 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 700,- (sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Wuidar, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 novembre 2006, vol. 471, fol. 16, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(126633.3/5770/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 90.028.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(126634.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

SAMSON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 novembre 2006.

H. Beck

Notaire

(126263.3/201/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.800.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2006, les sociétés LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, dont M. Jean Bodoni est le représentant permanent, et VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, dont M. Jean Bodoni est le représentant permanent, ont été appelées au Conseil d'administration en remplacement de MM. Salvatore Capodiferro et Antonio Seccomandi, démissionnaires. Les mandats des nouveaux administrateurs s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour 3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126272.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115454

RT-LOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 34, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 100.254.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(126275.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

PARBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 25.847.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2005, les mandats des Administrateurs Mme Romaine Lazarin-Fautsch, Guy Baumann et Jean Bodoni ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour PARBER S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126276.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

DUO-TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 121.713.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- Monsieur Pierre Luciani, employé privé, né le 4 août 1959 à Differdange, demeurant à L-4953 Hautcharage, 72, Cité Bommelscheuer; et

- La société ARTILUX INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Lake Building, second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, constituée et inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 265318, ici représentée par Maître Richard Sturm, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 10 septembre 1998, laquelle procuration est restée annexée à un acte de dépôt de procuration reçu par le notaire instrumentant, prêté, en date du 20 janvier 1999, portant le numéro 3.960 de son répertoire, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, volume 906B, folio 75, case 11.

Lesquels comparants, ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle qu'amendée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DUO-TEC, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord de l'associé unique ou des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel de chauffage et de sanitaire, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les S.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Pierre Luciani, prèdit	20 parts
ARTILUX INVESTMENTS S.A.	80 parts
Total	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

115456

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre Luciani, précité.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

2) Le siège social est établi à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Luciani, R. Sturm, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 23, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2006.

P. Bettingen.

(129191.3/202/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Longbow Capital, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 121.756.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Kevin Cooper, Banker, residing at 8 Gayfere Road, Epsom, Surrey, England KT17 2JX, hereby represented by Mr Jérôme Bouclier, attorney, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on October 20th, 2006.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name

There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of LONGBOW CAPITAL, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

2.1 The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the sole Manager, or, as the case may be, the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at ten thousand British Pounds Sterling (GBP 10,000.-) divided into four hundred ninety-eight (498) non-voting preference shares (the «Preference Shares») and two (2) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), with a nominal value of twenty British Pound Sterling (GBP 20.-) each, all of which are fully paid up.

5.2 The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Incorporation, shall be as provided for by the Articles of Incorporation or by any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders of the Company and the Company.

5.3 For so long as the capital of the Company is divided into different classes of shares and a resolution of the general meeting of shareholders of the Company is such as to change the respective rights and obligations thereof, the resolution by the shareholders must, in order to be valid, be taken with a three-quarters majority with respect to each share class. The creation and/or issue of any shares of any other class having rights in priority to the shares shall constitute a variation of the rights attached to the shares and shall therefore be subject to this article 5.3.

5.4 In addition to the share capital, there may be set up one or several premium accounts linked to a specific share class into which any premium paid on such share class in addition to its par value is transferred.

Art. 6. Shares

Each Ordinary Share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company, as determined in any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company and by the Articles of Incorporation, and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3 Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 7. Transfer of Shares

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. When the Company is composed of several shareholders and subject to the provisions of Article 7.2 to 7.7, the shares may be transferred to shareholders and non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Without prejudice to the above and to any provisions which may be contained in any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company, each shareholder (the «Vendor») shall, before transferring or agreeing to transfer any Ordinary Share or any interest in any Ordinary Share, serve a notice in writing (the «Transfer Notice») on the Company of its wish to make that transfer.

In the Transfer Notice, the Vendor shall specify:

- the number of Ordinary Shares (the «Sale Shares») that it wishes to transfer;
- the identity of the person (if any) to whom the Vendor wishes to transfer the Sale Shares;
- the price at which the Vendor wishes to transfer the Sale Shares (the «Proposed Sale Price»);
- any other terms relating to the transfer of the Sale Shares; and

whether the Transfer Notice is conditional upon all (and not part only) of the Sale Shares being sold (the «Total Transfer Condition»).

7.4 Each Transfer Notice shall:

- constitute the Company as the agent of the Vendor for the sale of the Sale Shares;
- save as provided in Article 7.6, be irrevocable; and
- not be deemed to contain a Total Transfer Condition unless expressly stated otherwise.

The Sale Shares shall be offered for purchase in accordance with this Article 7 at a price (the «Sale Price») which either has been agreed between the Vendor and the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers or in default of agreement within 21 days after the date of service of the Transfer Notice, the lower of:

- the Proposed Sale Price; and

- if the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers elects within 28 days after the date of service of the Transfer Notice to instruct the Company's auditors for that purpose, the price reported on by the Company's auditors as their written opinion of the open market value of the Sale Shares (the «Market Value») as at the date of service of the Transfer Notice.

If the Market Value is reported on by the Company's auditors to be less than the Proposed Sale Price specified in the Transfer Notice, the Vendor may revoke the Transfer Notice by written notice given to the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers within the period of 14 days after the service on the Vendor of the Company's auditors' written opinion of the Market Value.

7.7 The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall first offer the Sale Shares for purchase at the Sale Price by a written offer notice (the «Offer Notice») served on the shareholders (save for the Vendor) within 7 days after the Sale Price is agreed or determined in accordance with this Article 7 or if the Transfer Notice is capable of being revoked, within 7 days after the expiry of the period for revocation, subject to the procedure determined in any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company.

The sale of the Sale Shares to shareholders who applied to purchase the Sale Shares, or when the shareholders did not apply to purchase the Sale Shares, to the original proposed transferee or to any other third party, shall occur in accordance with the provisions of Article 7.1 and in accordance with any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company and in accordance with the Articles of Association.

7.9 The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.10 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law and in accordance with any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 10. Management

10.1 The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

10.2 Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

10.3 While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

10.4 The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers

11.1 The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

11.2 The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

11.3 The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

11.4 Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

11.5 Every board meeting shall be held in Luxembourg.

11.6 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

11.7 A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation in Luxembourg of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

11.8 One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that the majority of the Managers is physically present in Luxembourg. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting and such meeting shall be deemed to be held in Luxembourg.

11.9 A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, provided that the majority of the Managers shall be physically present in Luxembourg, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held in Luxembourg. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 13. Powers of the Manager(s)

13.1 The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

13.2 Notwithstanding the provisions of Article 13.1, The Company shall not, without the prior approval of the sole Manager or, as the case may be, of the majority of the Board of Managers:

(a) make any material decision or permit its subsidiaries to make any material decision in relation to loan management or loan variation matters, including, but not limited to:

(i) loan term extensions (for a term of up to 12 months for any one loan with a maximum of 2 extensions);

(ii) further advances of up to GBP 250,000 per borrower and GBP 500,000 in aggregate (including advances required to remedy any default);

(iii) up to 3 covenants (covenants being covenants in any finance agreement which may be entered into from time to time by the Company or its subsidiaries with a credit institution), waivers;

(b) dispose of any asset at or above par value; or

(c) create working capital reserves for the Company or permit any of its subsidiaries to create working capital reserves which are considered prudent for the execution of the realisation of all the assets of respectively the Company and any of its subsidiaries.

13.3 Notwithstanding the provisions of Article 13.1, the Company shall not, without a 50% Consent:

(a) dispose of any of its assets or permit its subsidiaries to dispose of any of their respective assets below par value;

(b) make any material amendments and permit its subsidiaries to make any material amendments to finance agreements that may be entered into from time to time between the Company or any of its subsidiaries and a credit institution;

(c) enter, or permit its subsidiaries to enter, into any new borrowing or permit any change in its borrowing structures;

(d) enter, or permit its subsidiaries to enter, into any contracts (or variations thereto) with related parties including, but not limited to, any employment or consultancy contracts between the shareholders, the directors and itself (and no such related party may vote in relation to any such arrangement with itself);

(e) change the asset manager of the assets of its subsidiaries;

(f) change the arrangements with any asset manager of the assets of its subsidiaries; or

(g) any loan term extensions, further advances or covenant waivers in excess of those reserved as the sole Manager's or the Board of Managers' matters in Article 13.2 above.

13.4 Notwithstanding the provisions of Article 13.1, the Company is entitled to take the following decisions subject to the first approval of a 75% Consent:

(a) grant, or permit any of its subsidiaries to grant, any debentures or grant any person an option to acquire the same;

(b) purchase, or permit its subsidiaries to purchase, any material asset; or

(c) permit, or permit any of its subsidiaries, to proceed to any change in its corporate structure (whether as a group or otherwise) provided that such changes does not fall within the scope of the powers of the general meeting of shareholders.

13.5 For purposes of Articles 13.3 and 13.4, the following terms shall mean:

(a) 50% Consent: the prior written consent of more than fifty percent (50%) of the shareholders holding Ordinary Shares or the affirmative vote of the shareholders holding Ordinary Shares and holding more than fifty percent (50%) of the votes cast on a resolution to be adopted by the general meeting of shareholders;

(b) 75% Consent: the prior written consent of seventy-five percent (75%) or more of the shareholders holding Ordinary Shares or the affirmative vote of the shareholders holding Ordinary Shares and holding seventy-five (75%) or more of the votes cast on a resolution to be adopted by the general meeting of shareholders.

13.6 All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 14. Liability of the Managers

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Delegation of Powers

The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 16. Conflict of Interests

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in,

or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.2 Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 17. Representation of the Company

17.1 In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

17.2 In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

Art. 18. Auditors

18.1 The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

18.2 The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 19. General Meeting of Shareholders

19.1 If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

19.2 If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the sole Manager or, as the case may be, by the Board of Managers to the shareholders.

19.3 Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the sole Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

19.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

19.5 A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

19.6 One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting and such meeting shall be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders

20.1 Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

20.2 Subject to all the other powers reserved to the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting

21.1 The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

21.2 If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Procedure, Vote

22.1 Subject to Article 22.3 below, any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.

22.2 Subject to Article 22.3 and except as otherwise required by the Law, by the present Articles of Incorporation, or any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

22.3 Notwithstanding the above, the following decisions will be taken by a unanimous vote of shareholders representing the entire share capital:

(a) payment any dividend or making distribution out of the net profits of any of its subsidiaries other than to the Company; or

(b) any material change to its business or permission to any of its subsidiaries to make any material change in their respective business.

22.4 One vote is attached to each Ordinary Share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 23. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 24. Adoption of Financial Statements

24.1 At the end of each financial year, the accounts are closed, the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

24.2 The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

24.3 Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 25. Appropriation of Profits

25.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

25.2 The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall ensure that the remainder of the annual net profits will be disposed of in accordance with the provisions of any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company and in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation.

25.3 The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may, in accordance with the provisions of any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company and in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation, decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation

26.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law or any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company.

26.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

26.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be, in accordance with any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company, applied:

(a) first, in repayment to the holders of Preference Shares (if any such Shares are then outstanding) of a liquidation preference prorated to the amount paid up on the Preference Shares by the holders of the Preference Shares, including any share premium amounts (the «Preferential Liquidation Right»);

(b) second, after a payment in full of the Preferential Liquidation Right, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to a payment prorated to the amount paid up on the Ordinary Shares by the holders of the Ordinary Shares, including any share premium amounts as well as any accrued but unpaid dividends on each Ordinary Shares;

(c) third, the liquidation surplus (if any) shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Shares in accordance with the provisions of any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company.

Chapter VII. Applicable law, Miscellaneous

Art. 27. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Art. 28. Miscellaneous

In the event of any discrepancies between the provisions of the Articles of Incorporation and of the provisions of any investment agreement to be entered into from time to time between all the shareholders and the Company, the latter shall prevail between holders of shares in the Company.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of Preference Shares and Ordinary Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (GBP)	Number of shares	Amount paid-in (GBP)
Mr Kevin Cooper	9,960	498	9,960
		Preference Shares	
Mr Kevin Cooper	40	2	40
		Ordinary Shares	
Total	10,000	500	10,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand seven hundred Euro (2,700.- EUR).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) Resolved to set at one (1) the number of manager and to appoint Mr Grant Manheim, Banker, residing at 45 Cleveland Square, London, W2 6DA, United Kingdom, born on 2 May 1944 in New York (United States of America) as Manager of the Company for an unlimited duration.

2) Resolved to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxyholder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Kevin Cooper, Banker, résidant à 8 Gayfere Road, Epsom, Surrey, Angleterre KT17 2JX, représenté par M. Jérôme Bouclier, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2006.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale

Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination LONGBOW CAPITAL, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant unique, ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

2.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

2.4 Au cas où le Gérant unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces

mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, en rapport avec ses propres obligations et dettes ou celles desdites sociétés. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

3.4 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix mille livres sterling (GBP 10.000,-), divisé en quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498) parts sociales privilégiées sans droit de vote (les «Parts Sociales Privilégiées») et deux (2) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

5.2 Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque catégorie, tel que défini dans les Statuts, seront tels que déterminés dans les Statuts ou par les dispositions de tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société.

5.3 Tant que le capital social de la Société est divisé en différentes catégories de parts sociales et qu'une résolution de l'assemblée générale des associés est susceptible d'en modifier les droits et obligations respectifs, ladite résolution des associés doit, pour être valable, être prise à la majorité des trois quarts des associés de chaque catégorie. La création ou l'émission de parts sociales d'une autre catégorie ayant des droits prioritaires aux parts sociales constituera une variation des droits attachés aux parts sociales et sera donc soumise à cet article 5.3.

5.4 En plus du capital social, un ou plusieurs comptes de prime d'émission liés à une catégorie spécifique de parts sociales peut être établi sur lesquels toutes les primes d'émission payées sur cette catégorie de part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

Art. 6. Parts Sociales

6.1 Chaque Part Sociale Ordinaire confère à son propriétaire un droit aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social, tel que déterminé par tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société et par les Statuts, et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

6.2 Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

6.3 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Art. 7. Transfert des parts sociales

7.1 Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Lorsque la Société est composée de plusieurs associés et, sous réserve des dispositions des Articles 7.2 à 7.7, les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés et à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.2 Sans préjudice des dispositions ci-dessus et des dispositions de tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société, chaque associé (le «Vendeur») doit, avant de transférer ou accepter de transférer toute Part Sociale Ordinaire ou un intérêt dans une des Parts Sociales Ordinaires, notifier par écrit (la «Notification de Transfert») à la Société de son souhait de procéder à ce transfert.

7.3 Dans la Notification de Transfert, le Vendeur indiquera:

le nombre de Parts Sociales Ordinaires (les «Parts Cédées») qu'elle souhaite transférer;

l'identité de la personne (s'il y en a une) à qui le Vendeur souhaite transférer les Parts Cédées;

le prix auquel le Vendeur souhaite transférer les Parts Cédées (le «Prix de Cession Proposé»);

toutes autres conditions relatives au transfert des Parts Cédées; et

si la Notification de Transfert dépend de la cession de toutes (et non d'une partie seulement) des Parts Cédées (la «Condition du Transfert Total»).

7.4 Chaque Notification de Transfert doit:

- définir la Société comme agent du Vendeur pour la cession des Parts Cédées;

- sauf dans l'hypothèse prévue à l'Article 7.6, être irrévocable; et

- ne pas être considérée comme contenant une Condition du Transfert Total à moins qu'il en soit expressément indiqué autrement.

7.5 Les Parts Cédées seront susceptibles d'être cédées selon cet Article 7 à un prix (le «Prix de la Cession») soit convenu entre le Vendeur et le Gérant unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance soit, à défaut d'accord dans les 21 jours suivant la date de signification de la Notification de Transfert, le plus bas:

- du Prix de Cession Proposé; et

- si le Gérant unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance décide d'instruire dans les 28 jours après la date de signification de la Notification de Transfert les commissaires aux comptes de la Société dans ce but, du prix défini par les commissaires aux comptes de la Société dans leur avis écrit relatif à la valeur de marché des Parts Cédées (la «Valeur du Marché») à la date de signification de la Notification de Transfert.

7.6 Si la Valeur du Marché est déclarée par les commissaires aux comptes de la Société comme étant inférieure au Prix de Cession Proposé spécifié dans la Notification de Transfert, le Vendeur peut retirer sa Notification de Transfert par notification écrite adressée au Gérant unique, ou le cas échéant au Conseil de Gérance, durant la période de 14 jours suivant la notification au Vendeur de l'opinion écrite des commissaires aux comptes relatif à la Valeur du Marché.

7.7 Le Gérant unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, offriront en priorité les Parts Cédées aux associés en vue de leur acquisition par les associés au Prix de Cession par une offre écrite (la «Notification de l'Offre») signifiée aux associés (sauf au Vendeur) dans les 7 jours après que le Prix de Vente ait été convenu ou déterminé selon cet Article 7 ou si la Notification de Transfert est susceptible d'être révoquée, dans les 7 jours après l'expiration de la période ouverte pour la révocation, sous réserve de la procédure déterminée dans tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société.

7.8 La cession des Parts Cédées aux associés qui ont souscrit à une demande d'achat des Parts Cédées, ou lorsque les associés n'ont pas souscrit à une demande d'achat des Parts Cédées, au cessionnaire proposé à l'origine ou à tout autre personne s'effectuera en conformité avec les dispositions de l'Article 7.1 et conformément à tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société et conformément aux statuts.

7.9 La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.10 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi et conformément à tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérance

10.1 La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

10.2 Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

10.3 Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

10.4 L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance

11.1 Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

11.2 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

11.3 Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

11.4 Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

11.5 Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

11.6 Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

11.7 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée à Luxembourg. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

11.8 Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre à la condition que la majorité des Gérants soit physiquement présentes à Luxembourg. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion et une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

11.9 Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants, et sous réserve que la majorité des Gérants soit physiquement présente à Luxembourg, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue à Luxembourg. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants

13.1 Le Gérant unique ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société.

13.2 Nonobstant les dispositions de l'Article 13.1, la Société ne doit pas, sans l'accord préalable du Gérant unique ou, le cas échéant, de la majorité des membres du Conseil de Gérance:

(a) prendre toutes décisions substantielles ou permettre à une de ses filiales de prendre toutes décisions substantielles en rapport avec la gestion des prêts ou les questions relatives à la modification des prêts, y compris, mais sans être limité à:

(i) les extensions des échéances des prêts (pour une échéance allant jusqu'à 12 mois pour chaque prêt avec un maximum de deux extensions);

(ii) des avances supplémentaires allant jusqu'à GBP 250.000 par emprunteur et GBP 500.000 au total (y compris les avances requises pour remédier à un manquement);

(iii) jusqu'à trois engagements (les engagements étant ceux inclus dans les contrats financiers qui peuvent être conclus à tous moments par la Société ou ses filiales avec une institution de crédit), des renoncations;

(b) disposer des actifs à leur valeur ou à une valeur supérieure; ou

(c) créer des réserves de liquidité («working capital reserve») pour la Société ou permettre à une de ses filiales de créer des réserves de liquidité («working capital reserve») qui sont considérées comme nécessaires pour l'exécution de la réalisation de tous les actifs respectivement de la Société ou d'une de ses filiales.

Nonobstant les dispositions de l'Article 13.1, la Société ne doit pas, sans l'Accord des 50%:

(a) disposer de ses actifs ou permettre à une de ses filiales de disposer de ses actifs en dessous de leur valeur nominale;

(b) faire des modifications substantielles ou permettre à une de ses filiales de faire des modifications substantielles aux contrats financiers qui pourraient être conclus à tout moment entre la Société ou n'importe laquelle de ses filiales et une institution de crédit;

(c) conclure, ou permettre à une de ses filiales de conclure, de nouveaux emprunts ou permettre des changements dans ses structures d'emprunts;

(d) conclure, ou permettre à une de ses filiales de conclure tous contrats (ou des modifications de ceux-ci) avec des parties liées y compris, mais sans être limité à, des contrats de travail ou de consultant entre les associés, les directeurs et la Société (aucune de ces parties liées ne pouvant voter en relation avec un tel accord conclu avec elle-même); ou

(e) décider du changement du gestionnaire d'actifs des actifs de ses filiales;

(f) décider du changement des arrangements avec le gestionnaire d'actifs des actifs de ses filiales; ou

(g) procéder à des extensions des échéances des prêts, des avances supplémentaires ou des limitations d'engagements allant au-delà de ceux étant de la compétence exclusive du Gérant unique ou, le cas échéant du Conseil de Gérance tels qu'il en est fait mention à l'Article 13.2 au-dessus.

Nonobstant les dispositions de l'Article 13.1, la Société est autorisée à prendre les décisions suivantes sous réserve de l'Accord des 75%:

(a) accorder, ou permettre que l'une de ses filiales accorde des obligations (ou titres de toute sorte) ou octroyer à une autre personne une option d'en accorder;

(b) acheter, ou permettre à une de ses filiales d'acheter des actifs substantiels;

(c) permettre, ou permettre à une de ses filiales, de procéder à des modifications dans la structure sociétale (comme groupe ou autrement) à condition que ces modifications ne tombent pas dans le cadre des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

13.5 Pour les besoins des Articles 13.3 et 13.4, les termes ci-dessous auront la signification suivante:

(a) l'Accord des 50%: l'accord préalable de plus de cinquante pour cent (50%) des associés détenant des Actions Ordinaires ou le vote positif des associés détenant des Actions Ordinaires et représentant plus de cinquante pour cent (50%) des votes exprimés pour la résolution à adopter à l'assemblée générale des associés;

(b) l'Accord des 75%: l'accord préalable de soixante-quinze pour cent (75%) ou plus des associés détenant des Actions Ordinaires ou le vote positif des associés détenant des Actions Ordinaires et représentant soixante-quinze pour cent (75%) ou plus des votes exprimés pour la résolution à adopter à l'assemblée générale des associés.

13.6 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 14. Responsabilité des Gérants

Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Délégation de Pouvoirs

Le Gérant unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 16. Conflit d'Intérêts

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

16.2 Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant unique ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 17. Représentation de la Société

17.1 Dans l'hypothèse où seulement un Gérant serait nommé, la Société sera engagée par la seule signature de ce Gérant.

17.2 Dans l'hypothèse où plusieurs Gérants seraient nommés, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 18. Commissaires aux Comptes

18.1 Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

18.2 Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblée Générale des Associés

19.1 Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

19.2 Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant unique, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

19.3 A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant unique, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

19.4 Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

19.5 Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

19.6 Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

20.1 Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

20.2 Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant unique ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle

21.1 L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

22.2 Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Procédure, Vote

22.1 Sous réserve de l'Article 22.3 ci-dessous, toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

22.2 Sous réserve de l'Article 22.3 ci-dessous et sauf disposition contraire de la Loi, des présents Statuts, ou de tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

22.3 Nonobstant ce qui précède, les décisions suivantes seront prises par un vote unanime des associés représentant l'intégralité du capital social:

(a) paiement des dividendes ou distribution des profits nets de l'une de ses filiales autre que ceux distribués à la Société; ou

(b) tout changement substantiel de ses activités ou permission à ses filiales de décider de tout changement substantiel de leurs activités respectives.

23.4 Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 23. Année Sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 24. Approbation des Comptes Annuels

24.1 A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

24.2 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

24.3 Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 25. Affectation des Bénéfices

25.1 Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

25.2 L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés s'assurera que l'affectation du solde des bénéfices annuels nets soit décidée conformément aux dispositions de tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société et conformément aux dispositions des Statuts de la Société.

25.3 L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider, selon les dispositions de tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société et conformément aux dispositions des statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation**Art. 26. Dissolution, Liquidation**

26.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi ou de tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société.

26.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

26.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera, conformément aux dispositions de tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société, appliqué de la façon suivante:

(a) tout d'abord, en remboursement des détenteurs de Parts Sociales Privilégiées (si ces Parts Sociales existent à ce moment là) d'un droit de liquidation préférentiel proportionnel au montant payé pour les Parts Sociales Privilégiées par les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées, en ce compris les montants relatifs aux primes d'émission (le «Droit de Liquidation Préférentiel»);

(b) ensuite, et après paiement de la totalité du Droit de Liquidation Préférentiel, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront droit à un paiement proportionnel au montant payé pour les Parts Sociales Ordinaires par les détenteurs

de Parts Sociales Ordinaires, en ce compris les montants relatifs aux primes d'émission ainsi que les dividendes échus et non payés de chaque Part Sociale Ordinaire;

(c) enfin, le surplus du boni de liquidation (s'il y en a) sera distribué entre les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires conformément aux dispositions de tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société.

Chapitre VII. Loi applicable, Divers

Art. 27. Loi Applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 28. Divers

En cas de disparités entre les dispositions des Statuts et les dispositions de tout contrat d'investissement à conclure à tout moment entre les associés et la Société, ce dernier prévaudra dans les rapports entre les associés de la Société.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de Parts Sociales Privilégiées et de Parts Sociales Ordinaires et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (GBP)	Nombre de parts sociales	Libération (GBP)
M. Kevin Cooper	9.960	498	9.960
		Parts Sociales Privilégiées	
M. Kevin Cooper	40	2	40
		Parts Sociales Ordinaires	
Total	10.000	500	10.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille sept cents (2.700 EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de gérants et de nommer M. Grant Manheim, banquier, né le 2 mai 1944 à New York (United States of America), résidant au 45 Cleveland Square, London, W2 6DA, Royaume-Uni, pour une durée illimitée;

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 12, case 4. – Reçu 149,12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129558.3/211/778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

LUX-COMFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.873.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(126277.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115469

AUTO-PARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 6.023.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(126280.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

STORNOWAY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 50.582.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2006, les mandats des Administrateurs M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Pour STORNOWAY INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126281.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

LUXMEDICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3960 Ehlange-sur-Mess, 37, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 73.172.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(126306.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 41.479.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 31 octobre 2006

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Clark Taber, de Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, de Monsieur Hamish Forsyth et de Monsieur Shaw B. Wagener en tant qu' Administrateurs de la Société pour un an. Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2007;

Auditeurs

Il a été décidé la nomination de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises. Le mandat commence le 1^{er} juillet 2006 et arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2006.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

M. Marangelli

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126293.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115470

PLASTICHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.244.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 2006

- La société FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg ne se représente pas aux suffrages.

- Les mandats d'Administrateur de Madame Françoise Dumont, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Elke Dosch, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Monsieur Jan Speck, Administrateur de sociétés, demeurant au 43, Wolsemstraat, B-1700 Dilbeek, Belgique et la Stichting Administratiekantoor PLASTICHE, fondation de droit néerlandais ayant son siège social au 86, Tentstraat, NL-6291 BJ Vaals, Pays-Bas, sont nommés Administrateurs supplémentaires pour une période statutaire d'un an. Les mandats de la Stichting Administratiekantoor PLASTICHE et de Monsieur Jan Speck viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 18 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

PLASTICHE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126294.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

EUROPE 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.994.

Extrait du procès-verbal de l'A.G. Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005

au siège de la société

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société, avec effet au 19 décembre 2005, au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^{ème} étage, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126312.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 89.824.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 7 novembre 2006 que Monsieur Martin Lippert, demeurant au 7, rue Général Major L.E. Olivier, L-2225 à Luxembourg a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126341.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115471

**CAPITAL INTERNATIONAL ABSOLUTE INCOME GROWER FUND MANAGEMENT COMPANY
S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 96.035.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 31 octobre 2006
Composition du Conseil d'Administration*

Il a été décidé d'approuver la réélection, de Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, de Monsieur Hamish Forsyth et de Monsieur Sinisa Vacic en tant qu' Administrateurs de la Société pour un an. Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2007.

Auditeurs

Il a été décidé la nomination de DELOITTE S.A. (560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) en tant que réviseur d'entreprises. Le mandat commence le 1^{er} juillet 2006 et arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2006.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL ABSOLUTE INCOME GROWER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

M. Marangelli

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126303.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

STUGALUX CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 34.563.

Addendum à l'extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 12 juin 2006

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de M. Fernand Hemmen, en sa qualité d'administrateur-délégué, pour un terme de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126315.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

0810 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 121.719.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RICARD LAKE PROPERTY INC, une société anonyme de droit panaméen, ayant son siège social au Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Public Deed 2004 N° 11976,

ici représentée par Monsieur Luc Wittner, employé privé, domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 20 octobre 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 0810 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à 15 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 100 actions ont toutes été souscrites par RICARD LAKE PROPERTY, préqualifiée.

Les actions ont été libérées à hauteur de cinquante-huit virgule zéro six pour cent (58,06%), de sorte que la somme de EUR 18.000,- (dix-huit mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais, incombant à la société du chef de sa constitution, à environ EUR 1.650,- (mille six cent cinquante euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, la comparante, ès qualités qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

(i) Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

115474

(ii) Maître Antoine Meynial, né le 6 février 1966 à Paris 16^e (F), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

(iii) Monsieur Stéphane Warnier, né le 25 mars 1966 à Watermael-Boitsfort (B), employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

Madame Sandrine Chantrain, née le 28 mars 1966 à Boitsfort (B), demeurant 14, rue Gilles Dagneau, B-1390 Hèze.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Wittner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 22, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(129258.3/230/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

TRAFALGAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 52.351.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 15 novembre 2006 que Maître Marianne Goebel a été nommée présidente du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Dr Peter Ploederl a renoncé à son mandat de vice-président du Conseil d'Administration de la société avec effet au 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126323.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

PARTIM INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.358.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} septembre 2006

Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 1^{er} septembre 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126308.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

LI. TER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 36.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de: Mr. Ronald Feijen, consultant, demeurant Rydon Mews, UK-Londres 5 SW19 4RP, Mr. Giancarlo Giammetti, consultant, demeurant 17 Cadogan Square, Flat 3, UK-Londres SW1X OEA, Mr. Ernest Zindel, employé privé, demeurant Hasenbuelweg 40, CH-6300 Zug, ainsi que les mandats d'administrateur de catégorie B de: Mr. Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, Mr. Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Le mandat de Mr. Sandro Pedrotti, avec adresse professionnelle 26, Upper Brook Street, UK-Londres W1K 7QE au poste de commissaire aux comptes est également renouvelé. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126320.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

SAN MARINO INVESTMENT INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.333.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 18 mai 2006 que Monsieur Walter Zanotti a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Antonio Perini, ayant son adresse professionnelle au 39, Strada della Croce, 47896 Faetano (République de San Marino), démissionnaire.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en date du 30 mai 2006 que Madame Maria Livia Rossi a été nommée administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Ivan Farace Di Villaforesta, ayant son adresse privée au 7, rue Général Omar N. Bradley, L-1270 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), démissionnaire.

Les cooptations de Monsieur Walter Zanotti et Madame Maria Livia Rossi en tant qu'administrateurs de la Société ont été ratifiées lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue en date du 7 août 2006.

Les mandats de Monsieur Fausto Mularoni et de Monsieur Cesare Richeldi en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue en date du 7 août 2006.

Dès lors, le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs:

- Monsieur Fausto Mularoni, ayant son adresse professionnelle au 39, Strada della Croce, 47896 Faetano (République de San Marino).
- Monsieur Cesare Richeldi, demeurant au 119, Via Firenze, 41100 Modena (Italie).
- Monsieur Walter Zanotti, ayant son adresse professionnelle au 39, Strada della Croce, 47896 Faetano (République de San Marino).

- Madame Maria Livia Rossi, ayant son adresse professionnelle au 39, Strada della Croce, 47896 Faetano (République de San Marino).

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société statuant sur l'exercice social clos au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale Annuelle de la Société a également renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société statuant sur l'exercice social clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126356.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

EONTECH VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.442.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 31 octobre 2006, les actionnaires de la société ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007:

- Monsieur Patrick Sganzerla, avec adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg
- Monsieur Sandro Grigolli, avec adresse au 50, rue Moillebeau, CH-1209 Genève, Suisse
- Monsieur Nicola Bettio, avec adresse au 192, via Fillungo, I-55100 Lucca, Italie

Renouvellement du mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126353.6//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

SPANWORX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue Rabbat.
R. C. Luxembourg B 98.620.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT, S.à r.l.

Expert comptable fiduciaire

Signature

(126373.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**SOPARINT S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.621.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

(126391.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115477

ILDYA COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 100.105.

ABROAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le N° B 107.654, fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social de la société ILDYA COMMUNICATION S.A. avec effet à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

ABROAD FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(126367.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

DELFI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 18.464.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 octobre 2006

1. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Pierre Hoffmann de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Francis Tirard, Directeur, demeurant au 9, Schreidreef à B-2950 Kapellen, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

2. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'Administrateurs de trois à quatre et de nommer administrateur supplémentaire Monsieur Roger Claessens, Directeur, demeurant au 15, Buizerdlei à B-2950 Kapellen.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur
- Francis Tirard, Administrateur
- Roger Claessens, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW03054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126374.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ALOHA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.830.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Domiciliataire

(126382.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

POWERGEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.166.950,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 79.617.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour la Société

Signature

Gérant

(126401.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115478

NORTHSIDE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.551.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Le domiciliataire

(126387.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

GALEN INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 69.361.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 novembre 2006, que:

- L'Assemblée accepte la démission de DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes.

- L'Assemblée décide de la nomination de la société H.R.T. RÉVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, le nouveau Commissaire sera en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126405.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

VAVASSEUR INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.103.224.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.611.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour la Société
Signature
Gérant

(126408.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 426.618.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.550.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour la Société
Signature
Gérant

(126412.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.368.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of June at 10.00 a.m.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 87.368, incorporated by deed dated May 16th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No 1129 and whose Articles of Association have been amended on June 12th, 2002 and on July 16th, 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 520 (five hundred and twenty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To approve the transfer of 520 shares of the Company by MONDAY S.C.A. to MONDAY LTD and to state it in accordance with the Luxembourg laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

Resolution

It is resolved to approve the transfer of 520 (five hundred and twenty) shares with a par value of USD 25 (twenty-five American Dollars), of MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., Luxembourg, afore-named, by MONDAY S.C.A., a company organized under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, to MONDAY LTD, a company organized under the laws of Bermuda, and having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, at the afore-mentioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies' Act as amended, MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole shareholder of MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l. is MONDAY LTD, the prenamed company.

Such amendment in the ownership of MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies' Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juin à 10h00.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.368, constituée suivant acte reçu le 16 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1129 et dont les statuts ont été modifiés le 12 juin 2002 et le 16 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 520 (cinq cent vingt) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver le transfert de 520 parts sociales de la Société de MONDAY S.C.A. à MONDAY LTD, tout en restant en accord avec la loi luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 520 (cinq cent vingt) parts sociales de USD 25 (vingt-cinq dollars américains) chacune, de MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, par MONDAY S.C.A., une société régie par le droit de Luxembourg, et ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, à MONDAY LTD, une société régie par le droit des Bermudes, et ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois tel que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique de MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l. est la société MONDAY LTD, prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129303.3/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

POWERGEN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 79.618.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour la Société

Signature

Gérant

(126418.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

RICHEMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.576.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126428.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ETV CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.982.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 14 novembre 2006

Le Conseil d'Administration a accepté la démission de M. Francois Bourgon et de M. Godfrey Abel.

Le Conseil d'Administration a nommé, avec effet immédiat, et ce jusqu'à assemblée générale, annuelle de 2009 M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit: M. Christophe Cahuzac, M. Pascal Leclerc et M. William Holwell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126425.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

INTERFIRST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.151.

Suite à la démission de Monsieur Eric Morin en date du 25 août 2006, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Patrice Hamon-Chaffoteaux, Directeur, LOUVRE GESTION INTERNATIONALE S.A., 17, boulevard Roosevelt, L - 2450 Luxembourg

Madame Anne-Marie Goffinet, Vice President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L - 1445 Strassen

Madame Monique Erbeia, Responsable du Legal and Product Development Department, HSBC PRIVATE BANK FRANCE S.A., 117, avenue des Champs Elysées, F - 75386 Paris

Monsieur Philippe Lebeau, Directeur Général, HSBC PRIVATE BANK FRANCE S.A., 117, avenue des Champs Elysées, F - 75386 Paris

Pour INTERFIRST, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126438.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

ARDEX LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 113.837.

Suite à la dissolution du 18 octobre 2006 de l'associé unique ARDEX AUSLANDSHOLDING, GmbH, avec siège social au 45, Friedrich-Ebert-Strasse, D-58453 Witten, Allemagne, le transfert de parts suivants a été effectué:

ARDEX AUSLANDSHOLDING, GmbH, avec siège social au 45, Friedrich-Ebert-Strasse, D-58453 Witten, Allemagne, a cédé 50.000 de ses 100.000 parts sociales de la société ARDEX LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. à la société ARDEX BETEILIGUNGS-GmbH, avec siège social au 45, Friedrich-Ebert-Strasse, D-58453 Witten, Allemagne.

ARDEX AUSLANDSHOLDING, GmbH, avec siège social au 45, Friedrich-Ebert-Strasse, D-58453 Witten, Allemagne, a cédé 15.000 de ses 100.000 parts sociales de la société ARDEX LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. à la société ARDEX, GmbH, avec siège social au 45, Friedrich-Ebert-Strasse, D-58453 Witten, Allemagne.

ARDEX AUSLANDSHOLDING, GmbH, avec siège social au 45, Friedrich-Ebert-Strasse, D-58453 Witten, Allemagne, a cédé 13.750 de ses 100.000 parts sociales de la société ARDEX LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. à la société ARDEX AMERIKA-HOLDING, GmbH, avec siège social au 45, rue Friedrich-Ebert-Strasse, D-58453 Witten, Allemagne

ARDEX AUSLANDSHOLDING, GmbH, avec siège social au 45, Friedrich-Ebert-Strasse, D-58453 Witten, Allemagne, a cédé 21.250 de ses 100.000 parts sociales de la société ARDEX LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. à la société ARDEX GROSSBRITANNIEN-HOLDING, GmbH, avec siège social au 45, Friedrich-Ebert-Strasse, D-58453 Witten, Allemagne

En conséquence, l'actionnariat de la société ARDEX LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. se compose ainsi:

- ARDEX BETEILIGUNGS-GmbH détient 50.000 parts sociales
- ARDEX, GmbH détient 15.000 parts sociales
- ARDEX AMERIKA-HOLDING, GmbH détient 13.750 parts sociales
- ARDEX GROSSBRITANNIEN-HOLDING, GmbH détient 21.250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126444.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

KINETEK LUXCO GP S.à r.l. & PARTNERS S.C.S., Société en commandite simple.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiëncerie.

R. C. Luxembourg B 121.738.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Appeared:

KINETEK LUXCO GP, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faiëncerie, L-1511 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is under process,

KINETEK EUROPEAN HOLDINGS LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington 19801, New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Trade and Companies Register under number 4236877,

both here duly represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies given on October 27th, 2006.

These proxies, having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The persons appearing, represented as mentioned above, decided to form a partnership («société en commandite simple») governed by Luxembourg law and requested the undersigned notary to record the articles of the partnership («société en commandite simple») (hereinafter referred to as the «Partnership») as follows:

Art. 1. Formation. There is hereby established between KINETEK LUXCO GP, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg (the «General Partner») and KINETEK EUROPEAN HOLDINGS LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, (the «Limited Partner») and all those persons or entities who may become general or limited partners in the future, a limited partnership (the «Partnership») regulated by the applicable laws, specifically articles 16 through 22 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended thereafter (the «Law»), and the present articles (the «Articles»).

Art. 2. Name. The Partnership exists under the name of KINETEK LUXCO GP S.à r.l. & PARTNERS S.C.S.

Art. 3. Object. The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or, in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Partnership may act as general partner to any partnership.

The Partnership may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purposes.

Art. 4. Duration. The Partnership is incorporated for an unlimited period of time.

The Partnership may be dissolved at any time by resolution of the general meeting of partners.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

If the Manager determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Partnership at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg entity.

Art. 6. Capital. The Partnership's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one (1) General Partner share and four hundred ninety-nine (499) Limited Partner shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. Amendment of the Partnership's capital. The Partnership's capital may be modified at any time by decision of the general meeting of partners with approval of the partners representing at least three-quarters of the Partnership's capital.

Art. 8. Shares. All shares of the Partnership shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of partners, which shall be kept by the Partnership or by one or more persons designated therefore by the Partnership, and such register shall contain the name of each partner, his address or registered office and the number of shares held by him.

Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Partnership and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of partners.

The Partnership will recognize only one holder per share. The shares are indivisible with regard to the Partnership, which admits only one owner for each of them. The joint co-owners shall appoint a single attorney who shall represent them towards the Partnership. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Any transfer of shares in accordance with article 9 hereafter shall be recorded in the register of partners.

Art. 9. Transfer of shares. The Partnership's shares are freely transferable among partners. They may only be transferred to non-partners subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the Partnership's capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Partnership and upon third parties unless duly notified to the Partnership or accepted by the Partnership in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Partnership.

Art. 10. Bankruptcy or insolvency of a partner - Liability. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting any of the partners will not cause the dissolution of the Partnership.

The Limited Partners have no liability other than for amounts not paid up on their shares.

Art. 11. Management. The Partnership shall be managed by the General Partner (the «Manager»). The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Partnership's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the Manager.

The Partnership will be bound by the single signature of the Manager, acting through its representatives.

Art. 12. Delegation of powers. The Manager may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Partnership, to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Representation of the Partnership. The Partnership will be bound towards third parties by the signature of the Manager or by the person to whom the daily management has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or simple signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager, but only within the limits of such power.

Art. 14. General meeting of partners. The annual general meeting of partners shall be held, in Luxembourg at the date and time as may be specified in the notice of meetings.

Other meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The general meetings of partners may be convened by the Manager by way of a registered letter setting the agenda of the meeting sent 14 days prior to the meeting to the address of the limited partner(s).

If all the partners are present or represented at a meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any partner can take part in any general meeting by appointing in writing, by mail or by fax another person as proxy.

Save where otherwise provided in the Articles, resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, resolutions concerning an amendment of the Articles may only be taken with (i) the approval of the General Partner and with (ii) the approval of a majority of partners owning at least three-quarters of the Partnership's capital.

Art. 15. Minutes of general meetings of partners. The minutes of any general meeting of partners shall be signed by the Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager or by any other person duly appointed to that effect by the Manager.

Art. 16. Supervision of the Partnership. The operations of the Partnership shall be supervised by one or several auditors who is or are appointed and dismissed by the general meeting of partners. Its or their term of office may not exceed six years. This article will apply only if required by law or if the partners so decide. Any partner may require such supervision. If not required by any of the partners, the latter may supervise the operations. In such case the Partnership will make available any documents in its offices at first demand of any partner.

Art. 17. Financial year. The Partnership's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial period, which starts on the day of formation of the Partnership and ends on December 31st, 2007.

Art. 18. Balance sheet. Each year, the accounts of the Partnership are closed and the Manager establishes an inventory, which will contain the assets and liabilities of the Partnership. Each partner may inspect at the registered office of the Partnership the inventory and the annual accounts of the Partnership. The annual accounts are submitted to the annual general meeting of partners.

Art. 19. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership.

This net profit, less a yearly allocation of five per cent (5%) to the legal reserve until such legal reserve represents ten per cent (10%) of the corporate capital, may be distributed by and among the partners. Any distribution of the Partnership's assets and profits to the partners shall be made in accordance with any separate agreement among the partners or, in the absence of any such agreement, in direct proportion to the partners' investments in the Partnership.

The Manager may pay out an advance payment on dividends provided interim accounts have been prepared by the Manager prior to such advance payment confirming that as a result of such distribution the value of the net assets of the Partnership will not fall below the issued Partnership's capital increased by the amount of any reserves out of which no distributions may be made. The next annual general meeting of partners shall confirm such payment of interim dividends.

Art. 20. Dissolution, Liquidation. In the event of dissolution of the Partnership, resolved by a general meeting of the partners at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation, the liquidation will be carried out by the General Partner.

When the liquidation of the Partnership is closed, the assets of the Partnership will be allocated to the partners in accordance with any separate agreement among the partners or, in the absence of any such agreement, in direct proportion to the partners' investments in the Partnership.

Art. 21. Amendments to the Articles. The Articles may be amended from time to time by a general meeting of partners under the quorum and majority requirements provided for in article 14 of the Articles.

Art. 22. Matters not governed. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 23. Language. The Articles are worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription - Payment

The shares of the Partnership with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each are allocated and paid up as follows:

Limited Partner:

- KINETEK EUROPEAN HOLDINGS LLC, prenamed, makes a cash contribution of twelve thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 12,475.-) for four hundred ninety-nine (499) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

General Partner:

- KINETEK LUXCO GP, S.à r.l., prenamed, makes a cash contribution of twenty-five Euro (EUR 25.-) for one (1) General Partner share of the Partnership, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Extraordinary general meeting of partners

The appearing parties, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, then immediately held an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of the partners passed the following resolutions by unanimous vote:

- The registered office of the Partnership is fixed at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the parties appearing above, duly represented, the present deed is worded in French preceded by an English translation. On request of the same persons appearing and in case of divergences between the French and the English texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as here above stated, they signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six le trente et un octobre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

KINETEK LUXCO GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée et régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

KINETEK EUROPEAN HOLDINGS LLC, une société à responsabilité limitée («limited liability company»), créée et régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4236877,

toutes deux dûment représentées par Monsieur Grégoire Fraisse, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations datées du 27 octobre 2006.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte et seront enregistrées simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les personnes comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont décidé de former une société en commandite simple régie par les lois du Luxembourg et ont demandé au notaire soussigné de dresser acte constitutif des statuts de la société (ci-après la «Société») comme suit:

Art. 1^{er}. Formation. Il existe entre KINETEK LUXCO GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois (l'«Associé Commandité») et KINETEK EUROPEAN HOLDINGS LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Commanditaire»), ainsi que toutes personnes ou entités qui deviendront par la suite associé commandité ou associé commanditaire, une société en commandite simple (la «Société»), qui est régie par les lois y relatives, spécifiquement les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»)

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination de KINETEK LUXCO S.à r.l. GP & PARTNERS S.C.S.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra agir comme associé commandité de toute société en commandite.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle ou financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché ou dans tous autres pays, en vertu d'une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par une (1) part d'Associé Commandité et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts d'Associé Commanditaire, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la Société pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'assemblée générale des associés avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Parts sociales. Toutes les parts sociales de la Société sont émises en forme nominative.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social ainsi que le nombre de parts détenues par lui.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune des parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. A défaut de nommer un tel représentant, tous les droits attachés aux parts sont suspendus.

Tout transfert de parts conformément à l'article 9 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 9. Transfert de parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés à la majorité représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. Faillite ou déconfiture d'un associé - Responsabilité. La faillite, la déconfiture ou tous autres événements similaire affectant l'un quelconque des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les Associés Commanditaires n'ont pas de responsabilité autre que la libération de leur parts sociales.

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par le seul Associé Commandité («le Gérant»).

Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts, sont de la compétence du Gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant, qui peut agir par ses représentants légaux.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Gérant peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant ou de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle des associés aura lieu à Luxembourg aux jour et heure qui seront indiqués dans la lettre de convocation.

D'autres assemblées des associés peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives aux dites assemblées.

Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour et envoyée 14 jours à l'avance à l'adresse du ou des associé(s) commanditaire(s).

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, soit par courrier ou téléfax, toute personne pour le représenter.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'avec (i) le consentement de l'Associé Commandité et (ii) l'approbation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux de toute assemblée des associés seront signés par le Gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Gérant.

Art. 16. Contrôle de la Société. Les opérations de la Société peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires nommé (s) par l'assemblée générale des associés pour une durée qui ne peut pas excéder six ans. Cet article s'applique seulement si la loi le requiert ou si les associés le demandent. Chaque associé peut demander un tel contrôle. Si un tel contrôle n'est pas demandé par un des associés, ces derniers peuvent contrôler les opérations. Dans ce cas la Société met à disposition dans ses bureaux tous les documents, à la première demande d'un associé.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, avec une exception pour le premier exercice social qui commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 18. Bilan. Chaque année, le Gérant arrête les comptes annuels et dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et des comptes annuels. Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice de la Société.

Ces bénéfices nets, sur lesquels sera prélevé cinq pour cent (5%) pour l'attribuer à la réserve légale aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social, peuvent être distribués aux associés. Toute distribution des biens sociaux et des bénéfices aux associés devra être faite conformément à tout accord particulier conclu entre associés ou, en l'absence d'un tel accord, proportionnellement à l'investissement fait par les associés dans la Société.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes à condition que des comptes intérimaires ont été préparés par le Gérant avant un tel versement confirmant que suite à un tel acompte la valeur des actifs nets de la Société ne tomberont pas en dessous du capital social, augmenté du montant de toutes les réserves desquelles aucun versement ne peut être fait. La prochaine assemblée générale des associés doit confirmer un tel versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 20. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, la liquidation sera faite par le Gérant.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés conformément à tout accord particulier conclu entre associés ou, en l'absence d'un tel accord, proportionnellement à l'investissement fait par les associés dans la Société.

Art. 21. Modification des Statuts. Les Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 14 des Statuts.

Art. 22. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 23. Langue. Les Statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription - Libération

Les parts de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune sont allouées et libérées comme suit:

Associé Commanditaire:

KINETEK EUROPEAN HOLDINGS LLC, précitée, fait un apport en numéraire d'un montant de douze mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 12.475,-) pour quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts de Commanditaire de la Société.

Associé Commandité:

KINETEK LUXCO GP, S.à r.l., précitée, fait un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour une (1) part de Commandité de la Société.

Assemblée générale extraordinaire des associés

Les parties comparantes, représentées comme énoncé ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant dûment convoquées, ont alors immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Ayant d'abord confirmé qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté les résolutions suivantes par vote unanime:

- Le siège social de la Société est fixé au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparaisant précitées, dûment représentées, le présent acte est rédigé en français précédé d'une traduction anglaise. Sur demande des mêmes personnes comparaisant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, le jour indiqué en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparaisant, agissant comme énoncé ci-dessus, elles ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, vol. 155CS, fol. 95, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(129403.3/211/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

SOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 11, rue de la Sapinière.

R. C. Luxembourg B 108.783.

Le bilan au 21 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 19 mai 2006.

Pour SOC, S.à r.l.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(126453.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FINANCIERE MIRAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.725.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 11 juillet 2006 a décidé:

1. de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010

a) des administrateurs suivants:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

b) du commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126440.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115488

GESMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Hobscheid, Maison 4 Gaichel.
R. C. Luxembourg B 35.505.

Le bilan au 20 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 22 novembre 2006.

Pour GESMAT S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(126457.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

CAR PHONE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.804.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 22 novembre 2006.

Pour CAR PHONE SYSTEM S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(126459.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

COURTAGE TEXTILE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg, B 40.349.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 22 novembre 2006.

COURTAGE TEXTILE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(126461.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

TOITURES DES TROIS FRONTIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4967 Clémency, 43A, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 55.870.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 22 novembre 2006.

TOITURES DES TROIS FRONTIERES S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(126464.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.
